

AU SOMMAIRE

HISTOIRE
Une longue histoire

p. 2
La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'ONU en 1948, s'inspire de textes plus anciens. Lesquels ?



RESPECT
Des droits respectés ?

p. 3
Les droits humains ne sont pas toujours respectés dans le monde. En Belgique non plus.



LUTTE
Défense des droits humains

p. 4
Des associations, des personnes défendent les droits humains partout sur la planète. Certaines le paient très cher.



Les humains ont tous les mêmes droits

Dans un an, on fêtera les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Que dit ce texte ? Est-il respecté ?

C'était juste après la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Les pays marqués par la guerre voulaient que cela ne se reproduise plus jamais. En 1945, 51 pays se sont groupés pour créer une organisation de défense de la paix, appelée ONU (Organisation des Nations unies). Puis, le 10 décembre 1948, les 58 États qui étaient alors membres de l'ONU ont signé un texte très important : la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce texte commence par la phrase : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». C'est le début de l'article 1 (paragra-

phe 1) de la Déclaration. Au total, le texte compte 30 articles : ce sont 30 choses auxquelles tous les humains sans exception ont droit. Les êtres humains - hommes, femmes et enfants - ont le droit d'être libres de penser comme ils veulent, de parler, de circuler... Ils peuvent choisir leur religion. Ils ont droit à un niveau de vie suffisant (avoir de quoi manger, un toit pour se loger...), à un travail, mais aussi au repos et aux loisirs. Les êtres humains ont droit à l'éducation, à la culture, à la paix...

● **Le 10 décembre**

Depuis 1948, chaque année, la journée du 10 décembre est la journée internationale des droits de l'homme. C'est l'occasion d'agir pour que ces droits soient mieux respectés. Presque 70 ans après l'adoption de la Déclaration universelle par l'ONU, même s'il y a des progrès, ces droits ne sont toujours pas respectés partout sur la planète. Le JDE fait le point sur les droits dont chacun bénéficie dans le monde.



Tous les êtres humains, hommes, femmes, enfants sans exception, ont les mêmes droits. Et ce, quels que soient l'endroit où ils vivent sur Terre, la couleur de leur peau, leurs croyances, leurs opinions (ce qu'ils pensent)...

Que dit la Déclaration ?

La Déclaration universelle des droits de l'homme comprend 30 articles.

La Déclaration universelle des droits de l'homme comprend 30 articles. C'est un texte compliqué. Voici une version simplifiée. Tous les êtres humains, quels qu'ils soient (riches, pauvres, Blancs, Noirs...) et où qu'ils vivent sur Terre, doivent bénéficier de tous ces droits sans exception.

Article 1. Les valeurs fondamentales (essentiels, de base) sont la liberté, l'égalité, la fraternité.

Article 2. Comme tous les citoyens (habitants) de la Terre, vous devez bénéficier des droits et des libertés énoncés (cités) dans cette Déclaration, car on ne peut pas faire de différence entre les êtres humains.

Article 3. Vous avez droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Article 4. Vous êtes protégé contre l'esclavage (être privé de liberté et placé sous la domination



Nelson Mandela a été emprisonné 27 ans pour avoir défendu les droits des Noirs en Afrique du Sud (voir page 4).

d'un maître).

Article 5. Vous êtes protégé contre la torture, les peines ou les traitements cruels, inhumains ou dégradants (humiliants).

Article 6. Vous avez droit à être protégé partout.

Article 7. Vous avez droit à l'égalité devant la loi.

Article 8. Vous avez droit à la protection de la justice lorsque la loi de votre pays n'est pas respectée.

Article 9. Vous ne pouvez pas être arrêté, détenu (être mis en prison) ou exilé (chassé de votre pays) injustement ou sans raison valable.

Article 10. Si vous devez être jugé, vous avez droit à un procès juste.

Article 11. Vous avez droit à la présomption d'innocence (on doit

penser que vous êtes innocent) tant que l'on n'a pas prouvé que vous êtes coupable.

Article 12. Vous avez droit à la protection de votre vie privée.

Article 13. Vous avez le droit de circuler librement.

Article 14. Si vous êtes menacé dans votre pays, vous avez le droit de trouver asile (protection) dans d'autres pays.

Article 15. Vous avez le droit d'avoir une nationalité (appartenir à un pays).

Article 16. Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.

Article 17. Vous avez droit à la propriété (de posséder quelque chose).

Article 18. Vous avez droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion (penser ce que vous voulez, choisir une religion, et en changer, ou choisir de ne pas avoir de religion).

Article 19. Vous avez droit à la liberté d'expression (dire librement ce que vous pensez).

Article 20. Vous avez droit à la liberté d'association (le droit de se

réunir, faire partie d'un groupe).

Article 21. Vous avez le droit de prendre part aux affaires de votre pays en allant voter, en vous présentant aux élections...

Article 22. Vous avez droit à la sécurité sociale (système de solidarité qui permet de se soigner, d'avoir de quoi vivre quand on perd son emploi, que l'on part à la pension...).

Article 23. Vous avez droit au travail.

Article 24. Vous avez droit au repos et aux loisirs.

Article 25. Vous avez droit à un niveau de vie suffisant (avoir suffisamment d'argent pour bien vivre, se soigner, avoir des loisirs...).

Article 26. Vous avez droit à l'éducation (à aller à l'école).

Article 27. Vous avez droit à la culture.

Article 28. Vous avez droit à la paix.

Article 29. Les autres ont les mêmes droits que vous.

Article 30. Nul ne peut détruire les droits et les libertés que vous venez de lire dans cette Déclaration.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 s'inspire de textes plus anciens. Lesquels ?

Dès 1215, la **Magna Carta** (en latin, cela signifie la Grande Charte) signée par Jean sans Terre, roi d'Angleterre, protège les droits fondamentaux (de base) des individus contre les abus de pouvoir. Aucun homme ne peut être mis en prison, privé de terre, mis hors la loi ou banni (chassé du pays) si ce n'est par un jugement et selon la loi.

En 1679, le Parlement (assemblée qui vote les lois) anglais adopte l'**Habeas Corpus** (que tu aies ton corps, en latin). Ce texte précise que toute personne arrêtée et accusée doit rencontrer son juge dans les trois jours et qu'elle a droit à être défendue.

En 1689, la **Déclaration des droits** (Bill of rights) définit la liberté politique et la liberté des personnes en Angleterre. Les Britanniques, qui s'installent dans les colonies (territoires dominés par un pays qui les dirige et en tire profit) en Amérique, emmènent ces belles idées avec eux.

● La Révolution américaine

En 1776, les Américains protestent contre la domination des Britanniques. Ils écrivent la Déclaration d'indépendance, un texte qui proclame l'indépendance de leur pays (dit que l'Amérique est libre de décider de son sort). On y lit



Les droits humains : quelle histoire !

La Déclaration de 1948 est une victoire pour tous ceux qui subissent des injustices.

que tous les hommes sont égaux et qu'ils ont droit à la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. Ce texte et les idées des philosophes (personnes qui réfléchissent aux grands problèmes de l'homme et de la vie) du XVIII^e (18^e siècle, les années 1700) comme Voltaire, Rousseau... inspirent les révolutionnaires français.

● La Révolution française

En 1789 éclate la Révolution française. Les Français ne veulent plus être dirigés par un roi qui décide seul de tout. Les révolutionnaires adoptent un texte très important : la Déclaration de l'homme et du citoyen. Ce texte dit que tous les hom-

mes sont égaux et qu'ils ont les mêmes droits (de penser, d'agir, de se réunir...). Cette déclaration ne s'adresse pas seulement aux Français, elle est universelle. Cela signifie qu'elle s'applique à tous les habitants de la Terre. C'est le premier texte officiel où l'on parle des droits de l'homme.

Au fil des siècles, des droits nouveaux apparaissent. Dans les années 1800, les ouvriers travaillent dans les usines dans de mauvaises conditions pour un salaire de misère. Certains se regroupent pour défendre leurs droits. C'est le début des syndicats (groupes de personnes qui défendent les travailleurs). Le monde change, les droits évoluent.



Repères

● Pendant des siècles, des personnes n'ont eu aucun droit. Il s'agit des esclaves. Pour les Grecs et les Romains de l'Antiquité (époque des civilisations anciennes), ce sont des outils au service de leurs maîtres.

● Entre les années 1500 et 1800, des millions d'esclaves africains travaillent dans les colonies (pays dominés par un autre qui en tire profit) françaises, britanniques et aux États-Unis.

● L'esclavage est interdit en 1833 dans les colonies britanniques, en 1848, dans les colonies françaises, en 1865, aux États-Unis.

● Aujourd'hui, l'esclavage est illégal (hors la loi) partout dans le monde mais des millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent à être exploités dans des conditions proches de l'esclavage.

La Déclaration de 1948

● Après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les hommes veulent se protéger contre les horreurs commises par les nazis (membres du parti d'Hitler qui dirigeait l'Allemagne) durant la guerre.

● Ils ne veulent plus que les gens soient tués à cause de leur race, leurs idées, leur religion... Durant le conflit, les nazis ont enfermé

18 millions de personnes dans des camps de concentration. Parmi elles, 11 millions, dont 6 millions de juifs (dont la religion est le judaïsme) y sont mortes. ● Le 10 décembre 1948, les 58 pays membres de l'Organisation des Nations unies (l'ONU qui est chargée de maintenir la paix dans le monde) adoptent la Déclaration universelle des droits de l'homme.



L'ONU ?



En 1945, après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), 51 pays (dont la Belgique) se sont groupés pour créer une organisation de défense de la paix dans le monde. Ils l'ont appelée ONU (Organisation des Nations unies).

Depuis, l'ONU s'est agrandie. Elle rassemble aujourd'hui 193 pays, soit presque tous les États de la planète.

Son rôle principal est de tout faire pour maintenir la paix dans le monde. L'ONU veille au respect des droits de l'homme sur la planète et fournit de l'aide aux pays pauvres, aux populations victimes de la guerre, de catastrophes naturelles...

L'ONU aide aussi les enfants, les réfugiés (qui fuient leur village, leur pays face à un danger)...

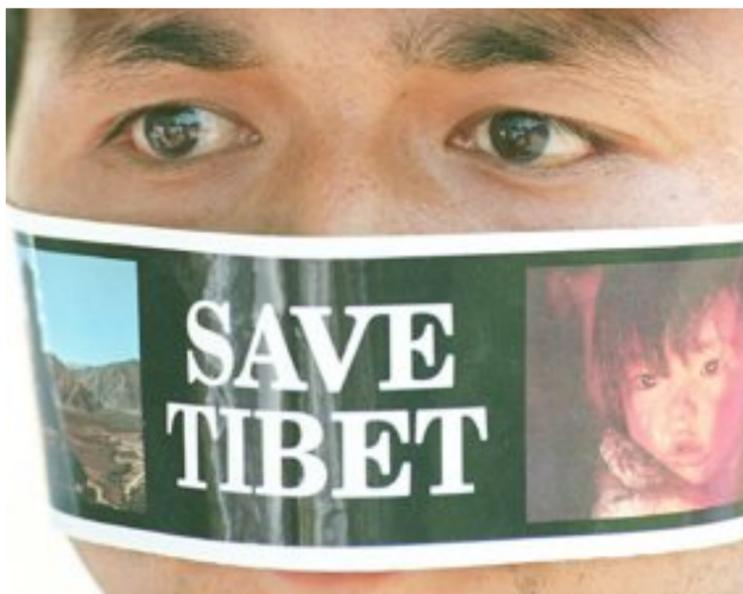
La Déclaration, un texte important

Les pays ne sont pas obligés d'appliquer la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, mais ce texte a une forte autorité morale.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1948, compte 30 articles (voir page 1). Ce texte est une déclaration, pas un traité ou une convention (accord international). Dans une déclaration, les pays signataires (ceux qui l'ont adoptée) se mettent d'accord sur des principes, des idéaux et ils s'engagent **moralelement** à les respecter et à agir pour les atteindre. Les articles d'une déclaration n'ont pas force de loi : les pays ne sont pas obligés de les appliquer. Un traité ou une convention sont comme des lois.

● Des traités internationaux

En 1966, les principes énoncés (écrits) dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été traduits dans



deux grands traités internationaux, appelés pactes. L'avantage ? Ces pactes ou traités ont force de loi. Les États qui les signent s'engagent à respecter tous leurs principes comme des lois. Ils sont surveillés à ce propos par l'ONU (voir comment en page 3). La Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux pactes de 1966 sont à la base de nombreux autres traités internationaux qui engagent les États.

Au fil du temps, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été complétée par une série de conventions ou de traités, qui apportent des précisions sur certains droits. Exemples : en 1969, l'ONU a signé la Convention internationale sur l'élimination de toute discrimination raciale (se dit quand une personne est traitée différemment à cause de la couleur de sa peau). En 1987 a été signée la Convention contre la torture. En 1989, la

On peut s'appuyer (se baser) sur la Déclaration universelle des droits humains pour réclamer plus de libertés (pour le Tibet en Asie, dirigé durement par la Chine par exemple).

Convention des droits de l'enfant. Ce texte, composé de 54 articles, définit les droits des enfants du monde entier, quelles que soient leur race, leur religion ou leur origine. La Déclaration universelle des droits de l'homme a inspiré de nombreux pays qui ont repris ces droits dans leur Constitution (texte qui dit comment un pays est organisé) et leurs lois.

● Une référence

Même si la Déclaration n'a pas force de loi, c'est un texte important. C'est une sorte de guide moral et une référence pour les pays et les peuples. C'est un texte sur lequel on peut se baser pour réclamer plus de justice et créer des lois qui apportent plus d'équité (justice) et d'égalité. Malheureusement, les lois sur les droits humains ne sont pas toujours faciles à faire respecter.

Des droits pas toujours respectés

Les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés dans le monde. Quelques exemples.

Presque 70 ans après l'adoption par l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des violations (des non-respects) de ces droits sont constatées partout dans le monde, y compris chez nous. Des personnes ne peuvent pas exprimer librement leurs idées, d'autres subissent des jugements injustes ou sont torturées... Et puis, il y a les 2,8 milliards de personnes dans le monde qui vivent avec moins de 2 dollars (environ 1,60 euro) par jour. Impossible de vivre dignement avec si peu. Bref, on peut prendre un à un les 30 articles de la Déclaration et trouver des exemples de violations pour chacun partout sur la planète. Il reste encore beaucoup à faire pour que chacun sur Terre bénéficie de tous les droits inscrits dans la Déclaration. Voici quelques exemples de non-respect.

● **Article 3 : « Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. »**

L'Afrique et l'Asie sont les continents les plus touchés par la



guerre. Les conflits tuent des soldats mais aussi de nombreux civils (non militaires). Exemple en Syrie, un pays d'Asie ravagé par la guerre depuis 2011. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), ce conflit a tué plus de 330 000 personnes depuis 2011. Parmi elles, on compte plus de 90 000 civils, dont des milliers d'enfants.

● **Article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »**

Dans certains pays, et notamment dans ceux qui sont ravagés par la guerre, des personnes sont régulièrement victimes de violences, de mauvais traitements, de tortures. C'est le cas entre autres en Syrie, en Irak, au Yémen (pays d'Asie), en Somalie, en République démocratique

du Congo (deux pays d'Afrique).

● **Article 13 : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence (le lieu où habiter) à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »**

Selon l'ONU, actuellement, 65,6 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer pour diverses raisons : à cause d'une catastrophe naturelle, d'une guerre, de violences, de persécutions (elles subissent des mauvais traitements) en raison de leur race, leurs croyances religieuses, leurs idées... Le nombre de personnes qui doivent fuir leur maison n'a jamais été aussi élevé dans le monde. On compte parmi ces personnes presque 22,5 millions

de réfugiés (personnes qui fuient leur pays parce qu'elles sont en danger), dont plus de la moitié a moins de 18 ans.

Se retrouver dans la situation d'un réfugié n'est pas facile. À la tristesse d'être obligé de quitter son pays, s'ajoutent des conditions de vie difficiles. Il faut trouver un endroit où s'installer, où travailler et envoyer les enfants à l'école. Pour cela, il faut qu'un pays accepte de vous accueillir et ce n'est pas automatique. Beaucoup d'États, notamment en Europe, limitent le nombre de réfugiés qu'ils autorisent à vivre sur leur territoire. Certains, comme la Hongrie, refusent d'en accueillir.

Les réfugiés doivent souvent parcourir un long chemin parsemé d'embûches (d'obstacles) et de difficultés pour retrouver une vie normale.

Plus de 60 millions de personnes dans le monde sont forcées de quitter leur maison.

En Belgique aussi

La Belgique est une démocratie (un pays où l'on est libre, où le pouvoir est exercé par le peuple). Pour autant, cela ne signifie pas que tout le monde bénéficie de tous ses droits. Des violations des droits de l'homme sont constatées aussi chez nous.

Exemples :

- 15 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté. Cela signifie que ces Belges n'ont pas assez d'argent pour vivre dignement.

- Des migrants (personnes qui quittent leur pays), qui arrivent chez nous, ne sont pas accueillis correctement par les autorités. Certains n'ont nulle part où dormir, notamment à Bruxelles. Ce sont des habitants qui les accueillent chez eux pour la nuit alors que les autorités belges devraient s'organiser pour les héberger (loger).

- Des personnes d'origine étrangère, des personnes de religion musulmane sont régulièrement victimes de discrimination (sont traitées différemment).



L'ONU veille

L'Organisation des Nations unies (l'ONU) dispose du Conseil des droits de l'homme (un groupe de travail composé de 47 pays) pour veiller au respect des droits de l'homme dans ses 193 pays membres.

Lorsque ce Conseil constate qu'un pays ne respecte pas ces droits, il peut voter une résolution contre lui. Une résolution est un texte qui dénonce le non-respect des droits de l'homme dans le pays et propose des actions pour améliorer la situation. Que se passe-t-il si le pays ne suit pas la résolution ? Rien, une résolution n'est pas une punition. Certains disent que les résolutions ne servent pas à grand-chose. N'empêche, une résolution donne une mauvaise image du pays dans le monde. L'ONU dispose aussi d'organisations spécialisées (l'UNICEF qui s'occupe des enfants, l'OMS, de la santé, le HCR, des réfugiés...) qui agissent pour améliorer les conditions de vie des gens.

● Des tribunaux spéciaux

Dans les années 1990, l'ONU a créé des tribunaux internationaux pour juger et condamner des personnes qui ont commis des violations très graves des droits humains (voir encadré). Ainsi, en 1993, le TPIY, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (pays d'Europe de l'Est qui a éclaté en 1991) a été créé pour juger les actes graves commis du-



rant la guerre qui a ravagé le pays au début des années 1990 (en photo). Ce tribunal a rendu son dernier jugement cette semaine, il sera fermé en décembre 2017.

En 1994, le TPIR, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (Afrique) a vu le jour pour juger le génocide (le fait de tuer tous les gens d'une même race, d'une même religion) commis dans ce pays en 1994. Il a rendu son dernier jugement en 2015. Le Mécanisme pour les tribunaux spéciaux internationaux, créé en 2010 par l'ONU, se charge d'achever les travaux du TPIY et du TPIR, après leur fermeture. En 1998, l'ONU a créé la Cour pénale internationale (CPI). Ce tribunal, situé à La Haye (Pays-Bas),



Repères

● **Les crimes les plus graves contre les droits de l'homme sont :**

● **les crimes de guerre. Depuis 1949, la Convention de Genève définit ce qui est interdit en cas de guerre : torturer ou tuer des prisonniers, tuer ou prendre des civils en otages, détruire des hôpitaux, empêcher des soins aux blessés... Ne pas respecter cette convention, c'est commettre des crimes de guerre.**

● **les crimes contre l'humanité. Ce sont des actes très graves commis contre les civils.**

● **les génocides. Ce sont des actes commis pour éliminer un groupe de personnes à cause de leur race, leur religion, leur ethnie (leur appartenance à un peuple)...**

juge des crimes très graves commis contre l'humanité, quelle que soit la nationalité des auteurs de ces crimes.

L'ONU est-elle efficace ? Certains disent que non. Elle dispose d'outils pour faire respecter la paix et les droits de l'homme, mais c'est une grosse organisation au fonctionnement assez lourd. Elle réussit dans certains domaines et échoue dans d'autres.

Un peuple maltraité

● Les Rohingyas sont, selon l'ONU, le peuple le plus persécuté au monde.

● Ce peuple, de 800 000 à 1 million de personnes, vit à l'ouest de la Birmanie (Asie). Il est musulman (sa religion est l'islam) alors qu'en Birmanie, la plupart des 51 millions d'habitants sont de religion bouddhiste.

● Les Rohingyas sont discriminés (traités de façon injuste). Le gouvernement birman les considère comme des immigrés illégaux (hors la loi) venus du Bangladesh, un pays voisin. Et ce, alors qu'ils vivent en Birmanie depuis des générations. Les Rohingyas n'ont pas la nationalité birmane et sont donc apatrides (sans pays). Ils ont un accès limité à la nourriture, à l'éducation, aux soins, aux emplois... Ils ne peuvent pas circuler librement.

● Depuis plusieurs mois, les Rohingyas sont victimes de violences commises par l'armée

birmane. Des villages et des maisons sont détruits, des Rohingyas sont maltraités et tués... La Birmanie est soupçonnée de vouloir éliminer ce peuple. Cette flambée de violence a poussé 600 000 Rohingyas à fuir au Bangladesh. Là, ils vivent dans des camps surpeuplés où tout manque (nourriture, eau, soins...).

● L'ONU, des pays du monde entier, des organisations de défense des droits de l'homme... font pression sur la Birmanie pour que cessent les violences contre ce peuple. Le 23 novembre, la Birmanie et le Bangladesh ont signé un accord qui autorise le rapatriement (le retour) en Birmanie des Rohingyas réfugiés au Bangladesh. L'accord n'est pas très précis. Beaucoup craignent que l'armée birmane empêche le retour des Rohingyas. L'ONU surveillera le rapatriement. Il devrait débuter dans deux mois.



Droits humains : la lutte

Des milliers de personnes défendent les droits de l'homme dans des organisations comme Amnesty International.

Amnesty International est une organisation non gouvernementale (une ONG, une organisation qui n'a pas de comptes à rendre aux gouvernements). Elle a été fondée en 1961 par Peter Benenson, un avocat anglais, révolté par la condamnation à sept ans de prison de deux étudiants portugais. Leur faute ? Avoir levé leur verre à la liberté, dans un pays dirigé à l'époque par un dictateur (personne qui exerce tous les pouvoirs).

Le 28 mai 1961, Peter Benenson écrit, dans un journal britannique, un article intitulé : « *Les prisonniers oubliés* » pour demander la libération de plusieurs prisonniers d'opinion (personnes emprisonnées à cause de ce qu'elles pensent). Cet article sera reproduit dans les journaux du monde entier. Dès le mois de juillet 1961, des représentants de sept pays (Al-

s'organise



Éditions de l'Avenir/G. Eykerman

lemagne, Belgique, États-Unis, France, Irlande, Russie et Suisse) décident de créer une organisation pour défendre la liberté d'opinion et de religion. Amnesty International est né !

● Défendre tous les droits

Aujourd'hui, l'organisation compte plus de 3 millions de membres, répartis dans 150 pays ! Elle ne défend plus uniquement la liberté d'expression et de religion, mais elle s'inté-

resse à tous les droits humains. Amnesty lutte aussi contre la peine de mort, la torture et la violence envers les femmes. Chaque année, l'organisation publie un rapport dans lequel elle dénonce les pays qui ne respectent pas les droits humains. Chaque 10 décembre, Amnesty demande d'allumer une bougie, en souvenir de la Déclaration universelle des droits de l'homme et en solidarité avec ceux qui souffrent.

Pour un monde plus juste

Beaucoup de personnes sont connues pour leur combat en faveur des droits humains.



Reporters / Everett

Gandhi (à droite sur la photo) est mort assassiné en 1948, l'année de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet homme obtient le départ des Britanniques et l'indépendance (quand un pays ne dépend d'aucun autre) de l'Inde en 1947, après des années de lutte pacifique (sans utiliser la violence) et plusieurs séjours en prison. L'Inde était dirigée par la Grande-Bretagne depuis 1750. Gandhi a aussi lutté contre le système des castes, c'est-à-dire contre la division des Indiens en groupes qui ont chacun leurs règles. Il a demandé de ne plus rejeter les Intouchables, la caste re-

groupant les gens qui n'ont pas de droits et font les travaux les plus pénibles.

● Martin Luther King

Ce pasteur noir (un prêtre chrétien protestant, photo ci-dessous) est né à Atlanta (États-Unis) en 1929. Il a fondé un mouvement non violent afin de lutter pour que les Noirs aient les mêmes droits que les Blancs. Il a été assassiné en 1968 par un Blanc qui s'opposait à ses idées. En 1964, il avait reçu le prix Nobel de la paix.



EPA/AF

● Nelson Mandela

Nelson Mandela est né en 1918 en Afrique du Sud. À l'époque, dans ce pays, les Noirs n'ont pas les mêmes droits que les Blancs. Trente ans plus tard, la séparation entre les races est inscrite dans la Constitution (texte qui explique le fonctionnement du pays) sud-africaine. C'est l'apartheid.

Nelson Mandela est avocat. Il fait partie d'un parti politique qui défend les droits des Noirs. Pour sa résistance pacifique, il est emprisonné pendant 27 ans ! En 1990, il est libéré. En 1991, l'apartheid est supprimé. Nelson Mandela pardonne aux Blancs, défend la

réconciliation entre tous les Sud-Africains et reçoit le prix Nobel de la paix en 1993. L'année suivante, il est élu président et reste 5 ans à la tête du pays. Il décède en 2013.

● D'autres prix Nobel

Shirin Ebadi (prix Nobel de la paix 2003) est une avocate d'Iran (Asie). Elle défend des dissidents (opposants au pouvoir), des défenseurs des droits humains, agit pour le droit des femmes et des enfants. Elle vit en exil (a été obligée de quitter son pays) à Londres depuis 2009.

Liu Xiaobo, (prix Nobel de la paix 2010), lui, est un écrivain chinois, condamné en 2009 à 11 ans de prison en Chine pour avoir participé à la rédaction d'un texte qui demandait notamment des élections libres en Chine. Gravement malade, il est décédé à l'hôpital en 2017 mais il était toujours privé de liberté.

Malala Yousafzaï et Kailash Satyarthi (ont partagé le prix Nobel de la paix en 2014). Malala (photo ci-dessous), née en 1997 au Pakistan (Asie), se bat pour le droit des filles à l'éducation. En Inde, Kailash lutte contre l'esclavage des enfants.



AFP

Un stylo pour toute arme

Amnesty International envoie des lettres et des pétitions (demandes signées par de nombreuses personnes) aux gouvernements qui ne respectent pas les droits humains. Aujourd'hui, ce courrier est aussi envoyé par ordinateur. Sur le site Internet d'Amnesty International, on peut découvrir les causes pour lesquelles l'organisation propose d'agir. En ce moment, par exemple, Amnesty propose de signer une pétition en ligne (sur son site Internet) pour demander au gouvernement du Tchad (Afrique) la libération de Tadjadine Mahamat Babouri, connu sous le nom de Mahadine. Ce Tchadien est emprisonné depuis septembre 2016 pour avoir posté sur Internet des vidéos dans lesquelles il critiquait le gouvernement tchadien.

Quel effet ?

Il faut parfois plusieurs années pour qu'un gouvernement cède aux pressions d'Amnesty International et libère un prisonnier d'opinion ou respecte plus les droits humains. Pour les prisonniers, savoir que leur cas préoccupe des milliers de gens leur permet de ne pas perdre espoir. Tout le monde peut agir en faveur des droits humains, y compris les enfants. Amnesty International propose aux classes des animations, des infos sur les droits humains, ainsi que des actions concrètes à mener à l'école (envoyer des cartes postales pour libérer des prisonniers d'opinion par exemple).

www.amnesty.be



Repères

● Il existe des centaines d'organisations de défense des droits de l'homme à travers le monde. Et en Belgique ? Outre Amnesty International, citons :

● La ligue des droits de l'homme belge défend les droits humains en Belgique et informe les gens sur leurs droits.

www.liguedh.be

● La Croix-Rouge, fondée en 1863 par le Suisse Henry Dunant, porte secours aux prisonniers de guerre et aide les victimes des conflits armés. En Belgique, la Croix-Rouge organise les secours en cas de catastrophe, d'accident... ainsi que les dons et les transfusions de sang (donner le sang d'une personne à une autre). La Croix-Rouge aide les réfugiés, lutte contre la pauvreté et l'isolement...

www.croix-rouge.be

● ATD Quart Monde lutte contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

www.atd-quartmonde.be

● Handicap International aide les personnes victimes de mines anti-personnel (bombes cachées dans le sol qui provoquent de graves blessures quand elles explosent) et autres armes de guerre. L'organisation aide aussi dans des situations de crise (catastrophes naturelles, conflits...). Handicap International lutte contre l'exclusion des personnes handicapées. Par exemple, elle agit dans une quinzaine de pays pour que les enfants handicapés puissent aller à l'école. Le but ? Qu'ils aient autant de chances que les enfants non handicapés d'étudier et d'apprendre un métier.

www.handicapinternational.be

Réfléchir aux droits humains

Cette année, l'Association pour les Nations unies (APNU) propose aux jeunes de 10 à 30 ans de lire la Déclaration universelle des droits de l'homme (en classe, dans les



mouvements de jeunesse) et d'y réfléchir. Puis, de choisir un ou plusieurs article(s) et proposer une création : un dessin, une peinture, une vidéo, une chanson, une sculpture, une affiche, un texte... L'APNU met à disposition des participants de la documentation, des outils, et propose des rencontres avec des experts pour mieux comprendre la Déclaration. Les projets devront être rendus pour le 30 juin. Ils seront classés par catégorie. Il y a notamment une catégorie pour les 5^e et 6^e primaires. Les meilleurs projets seront présentés lors d'une grande fête autour du 10 décembre 2018, pour l'anniversaire de la Déclaration. Des prix, notamment des voyages, récompenseront les gagnants du concours. Inscriptions obligatoires pour le 31 décembre sur le site :

www.70ansdudh.be

Textes : Rita Wardenier
Journal des Enfants
38, route de Hannut - 5004 Bouge
Tel. : 081/24 88 93
E-mail : redaction@lejde.be
Site : www.lejde.be